

Monsieur le Consul Général d'Israël,
Monsieur le Sous-Préfet,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Délégué Régional du Comité Français pour Yad Vashem,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Sor et Agout,

Les événements terribles qui ont déchiré l'Europe et le monde il y a plus de 70 ans nous appellent régulièrement à un devoir de mémoire.

Il n'y a pas si longtemps, nous honorions Roger Bardy pour son comportement exemplaire de soldat et de citoyen pendant cette période.

Aujourd'hui, c'est l'évocation du courage de Gérard Persillon qui fait honneur à notre commune.

Il ne peut pas naître de bonnes choses de l'horreur de la guerre, des massacres et des génocides. Et pourtant, c'est aussi en de telles occasions que se révèlent parfois le courage et la profonde humanité de quelques-uns.

Parmi eux, il y a ceux que l'on appelle les Justes parmi les Nations, et dont fait partie Gérard Persillon, aujourd'hui reconnu et distingué comme tel par l'état d'Israël.

En 1943, alors qu'il était un jeune commissaire de police en poste à Limoux, son 1^{er} poste, Gérard Persillon participait à la Résistance depuis l'occupation de la zone libre par les Allemands, alors que ces derniers traquaient les Juifs comme ils l'avaient fait au nord de la ligne de démarcation avec l'aide du régime de Vichy.

C'est dans ce contexte périlleux que Gérard Persillon a agi de manière décisive en faveur de Perla Hauszwalb, une jeune fille juive de 14 ans, en fuite depuis la rafle du Vel-d'Hiv, le 16 juillet 1942, au cours de laquelle sa mère et sa sœur seront internées puis déportées vers un camp dont elles ne reviendront pas.

Ce jour funeste, Perla Hauszwalb trouva refuge chez l'une de ses tantes, qui réussit, avec l'aide des Eclaireurs israélites, à la faire passer en zone libre à Espéraza, près de Carcassonne, où elle put retrouver son frère et ses oncles. C'est l'un d'eux qui l'accompagna au collège de Limoux, où il expliqua à sa directrice, Germaine Rousset, la situation : et c'est en toute connaissance de cause que celle-ci l'accueillit, la protégea tout au long de sa scolarité, y compris lorsque la menace se rapprocha à partir de novembre 1942, lorsque l'occupant franchit la zone de démarcation pour occuper l'intégralité du territoire.

Malgré les risques, Germaine Rousset interviendra pour obtenir les papiers d'identité indispensables pour la protéger de la folie nazie. Et c'est un jeune commissaire de police de Limoux, engagé dans la Résistance, qui les lui délivra : Gérard Persillon. En lui faisant établir puis remettre ces vrais faux papiers, comme il l'avait fait et le fera encore pour d'autres hommes et femmes menacés par l'occupant, et ce au risque de la prison, de la torture et de la mort, il a permis au collège de continuer à héberger Perla Hauszwalb, et de lui éviter la déportation.

Se sentant menacé suite aux risques qu'il prenait depuis de longs mois, Gérard Persillon quittera Limoux au printemps 1944 pour aller rejoindre les forces françaises libres en Afrique du Nord en passant par l'Espagne. Il s'enfuira d'ailleurs avec un compagnon qui deviendra sous-préfet de Castres. Gérard Persillon sera révoqué par le régime de Vichy pour abandon de poste.

Perla put quant à elle poursuivre sa scolarité. Elle devint même surveillante au pair dans l'école qui l'avait accueillie. Elle a aujourd'hui des enfants et des petits enfants, et elle vit aux Etats-Unis avec son mari.

Quant à Gérard Persillon, c'est ici qu'il vit, parmi nous, et l'évocation de son passé non seulement nous fait honneur, mais surtout, entretient une certaine idée de la résistance, du courage, et du devoir d'humanité qui s'impose à chacun de nous lorsque l'histoire est prise de convulsions que, bien souvent, nous ne voyons pas venir.

Qu'il en soit ici publiquement remercié.